

**PROCÈS VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 AVRIL 2021 À 18H00
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 21 AVRIL 2021
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET**

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 avril à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à Bollène, sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Joseph AIESI, Mme Véronique ALLIEZ, M. Bruno ALMORIC, M. Jean-Noël ARRIGONI, M. Jean-Michel AVIAS, M. Marc-André BARBE, Mme Nelly BODARD, M. Philippe BOUNIARD, M. Yves BOYER, M. Daniel BUONOMO, Mme Fabienne CARMON, M. Fermin CARRERA, M. Pierre COMBES, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Yves COURBIS, Mme Laurence DESFONDS (jusqu'à la délibération n° 7), Mme Christel FALCONE, M. Olivier FAURE, Mme Marie FERNANDEZ, Mme Marielle FIGUET, Mme Christine FOROT, M. Alain GALLU, Mme Françoise GONNET-TARBARDEL, M. Hervé ICARD, M. Jean-Pierre LAMBERTIN (jusqu'à la délibération n° 7), M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Pierre LO MANTO, Mme Marie-Christine MAGNANON, Mme Martine MATTEI, M. Jean-Paul MAZEL, M. Hervé MEDINA, Mme Marietta MIGNET, M. Olivier PEVERELLI, M. Christian PEYRON (jusqu'à la délibération n° 7), M. Marie-Pierre PIALLAT, Mme Françoise QUENARDEL, Mme Katy RICARD, Mme Christelle RUYSSCHAERT, M. Olivier SALIN, M. Benoît SANCHEZ, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO, M. Daniel VEILLY, M. Anthony ZILIO.

POUVOIRS : M. Patrick ADRIEN (pouvoir à M. ARRIGONI Jean-Noël), M. Sébastien BERNARD (pouvoir à Mme Christelle RUYSSCHAERT), M. Didier BESNIER (pouvoir à Mme Marie FERNANDEZ), Mme Rosy FERRIGNO (pouvoir à M. Jean-Paul MAZEL), M. Juan GARCIA (pouvoir à M. Anthony ZILIO), M. Jean-Michel LAGET (pouvoir à M. Olivier SALIN), M. Christophe MATHON (pouvoir à Mme GONNET-TARBARDEL), Mme Geneviève MORENAS-MORIN (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN), M. Karim OUMEDDOUR (pouvoir à M. Julien CORNILLET), M. Roland PEYRON (pouvoir à Mme Christelle RUYSSCHAERT), M. Eric PHELIPPEAU (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Brigitte PUJUGUET (pouvoir à Mme Martine MATTEI).

EXCUSÉS : Mme Valérie ARNAVON, M. Eric CAROU, M. Jean-Michel CATELINOIS, Mme Rachel COTTA, M. Thierry DAYRE, M. Maryannick GARIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Mme Fabienne MENOVAR.

Secrétaire de séance : Mme DESRAYAUD Aurore

A partir de la délibération n° 7 Monsieur le Sous-Préfet de Nyons, Philippe NUCHO, Madame la directrice de la DDT26, Isabelle NUTI et Mme Elisabeth PILLAT du pôle aménagement de la DDT26 ont rejoint l'assemblée.

Ouverture de séance

M. ZILIO prend la parole. Il accueille le comité syndical avec plaisir dans ce lieu qui ne sert malheureusement en cette période qu'aux réunions du conseil municipal et du conseil communautaire. L'accueil à Bollène du comité syndical est l'occasion de rappeler que la Communauté de communes Rhône Lez Provence fonde beaucoup d'espoirs sur le SCoT qui permet d'avoir une échelle de projet rationnel entre le

Syndicat Rhône Provence Baronnie
Département et l'intercommunalité et faire en sorte de travailler ensemble main dans la main. Il souhaite à tous les élus une bonne séance de travail.

M. le Président reprend l'animation et procède à l'appel. Le quorum est constaté. Il demande ensuite si le compte-rendu de la séance du 03 février 2021 à Taulignan appelle des observations. Constatant qu'il n'y en a aucune, le compte rendu est validé.

M. le Président propose Aurore DESRAYAUD en tant que secrétaire de séance. Elle accepte ce rôle.

Partie délibérative

Délibération n° 1

Compte de gestion 2020, budget du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnie

M. le Président informe que le compte de gestion a été fourni par la trésorerie de Montélimar en février dernier. Les élus doivent maintenant en prendre acte et l'approuver par une délibération. Les résultats de fonctionnement présentés correspondent aux cotisations des EPCI et des charges de fonctionnement (personnel, prestations etc.). Il n'y a pas de récupération de FCTVA en première année d'exercice et pas de recette d'investissement (décalage de deux ans).

Les cotisations des EPCI financent le fonctionnement uniquement, la section d'investissement (prestation charte graphique) est donc « logiquement » déficitaire – la délibération d'affectation des résultats, permettra d'affecter la somme correspondante. Il n'y a pas de remarque, le compte de gestion est approuvé.

Avant le vote du compte administratif, M. le Président rappelle le contexte budgétaire. Le contexte difficile de l'année 2020 n'a pas facilité l'engagement des investissements : crise sanitaire, calendrier électoral allongé, renouvellement des instances. Il a fallu réinterroger les orientations des études nécessaires au lancement du SCoT. Le syndicat se constitue de fait une trésorerie en investissement qui sera de toute façon mobilisée pour engager les études pour l'instant sans recours à l'emprunt et sans hausse de cotisation.

Suite à ce rappel du contexte, le Président ne pouvant approuver lui-même le compte administratif, il propose que ce soit M. Olivier PEVERELLI qui rapporte la délibération et la mette au vote. L'ensemble des élus accepte cette proposition. La parole est donnée à M. PEVERELLI.

Délibération n° 2

Compte administratif 2020, budget du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnie

M. PEVERELLI présente le compte administratif dans le détail des sections. Il rappelle les montants des sections de fonctionnement et d'investissement tels qu'ils sont détaillés dans la note explicative annexe de la délibération. Suite à cet exposé, il n'y a pas de question, pas d'opposition, pas d'abstention, le compte administratif 2020 est voté à l'unanimité.

Le Président revient en tribune.

Délibération n° 3

Affectation des résultats 2020, budget du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnie

M. le Président soumet au vote l'affectation des résultats. Il est proposé de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficitaire de 5 055,21€) et de reporter les résultats en excédent sur le compte 002 : résultat de fonctionnement

Syndicat Rhône Provence Baronnies
reporté. Il soumet au vote, il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, l'affectation des résultats est approuvée.

Délibération n° 4

Budget supplémentaire 2021 du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies

M. le Président continue par la mise au vote du budget supplémentaire. Comme il le rappelait en début de séance, la trésorerie constituée en investissement sera mobilisée pour engager les études nécessaires (environ 1/2 Million d'euros prévisionnel sur la durée de la procédure) : sans recours à l'emprunt et sans envisager une hausse de cotisation à cette étape.

Il soumet au vote, il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, le budget supplémentaire est donc adopté à l'unanimité.

Délibération n° 5

Rapport d'activité 2020

Christelle RUYSSCHAERT rappelle que le rapport d'activité dresse le bilan du syndicat pour 2020. Il n'y a aucun commentaire sur le rapport qui a été transmis.

Délibération n° 6

Modification du tableau des effectifs du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies

M. le Président rappelle que lors de la dernière réunion, les élus avaient délibéré pour créer un poste de chargé(e) de mission au sein du Syndicat. Depuis, trois candidats ont été reçus et une candidate retenue qui sera dans les services à partir de juin. Il convient maintenant de modifier le tableau des effectifs comme il est d'usage. Il n'y a pas de question, il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, la modification est donc adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7

Prescription d'élaboration du SCoT et modalités de la concertation

M. le Président accueille le Sous-Préfet et ses services représentés par Mme NUTI, directrice de la DDT26 et Mme Elisabeth PILLAT et les invite à s'installer en tribune.

M. le Sous-Préfet prend la parole et rappelle que les services de l'État sont là pour accompagner et conseiller les élus dans la suite des événements qui vont suivre cette importante délibération. Il se dit satisfait que le SCoT Rhône Provence Baronnies passe cette étape. C'est un SCoT ambitieux comme il avait déjà eu l'occasion de le dire à Buis les Baronnies. Cette procédure avance, il faudra du temps pour que chaque territoire s'exprime, pour prendre le pouls de l'intérêt général de ce large territoire.

Mme NUTI commente une présentation qui revient sur les grandes étapes déjà franchies et les étapes à venir, les bases législatives des SCoT et les évolutions issues de la loi Elan (SCoT modernisé). Le territoire du SCoT est vaste et assez hétérogène, c'est un enjeu important pour avoir une réflexion collective à cette échelle. Il sera utile de valoriser dans le SCoT les points communs d'accroche sur lesquels les élus vont souhaiter avancer ensemble.

Elle rappelle que les ordonnances publiées en juin 2020 permettent au SCoT de valoir PCAET, ce qui ne va pas concerner ce SCoT car des démarches sont déjà en cours sur certains EPCI et qu'il est préférable de laisser celles-ci se poursuivre.

La lutte contre l'étalement urbain est une grande préoccupation qui doit être traitée de façon transversale. Le rôle du SCoT est d'être un projet stratégique à l'échelle du grand territoire, c'est un effort particulier de projection à 20 ans, de réflexions collectives qui doivent intégrer les projets et les équipements structurants qui modifieront la physionomie et le fonctionnement du territoire à différentes échelles. Ces projets structurants peuvent émaner de l'État, d'autres acteurs, économiques notamment, et des EPCI.

La cohérence est à rechercher parce qu'il sera important de tous aller dans le même sens tout en prenant en compte les spécificités. Ce n'est pas un aplanissement mais une valorisation de la diversité du territoire.

Elle informe ensuite les élus de l'actualité liée au projet de loi « Climat et Résilience » qui fixe un cadre en matière d'artificialisation. Les nouveaux SCoT doivent réduire tout de suite par deux d'ici 10 ans l'artificialisation des sols. Quand elle ne sera pas évitée, l'objectif de compensation sera de 50% des impacts des équipements consommateurs d'espaces. Mme NUTI informe de l'interdiction des nouvelles zones commerciales en périphérie : le projet de loi met un point d'arrêt sur l'extension commerciale pour revitaliser les centralités.

Elisabeth PILLAT présente ensuite les éléments de diagnostic de la note d'enjeux en préparation. Cette note d'enjeux n'est pas un acte de procédure. Son absence ne rend pas la procédure illégale, elle permet à la collectivité de mieux prendre en compte les enjeux stratégiques identifiés par les services de l'État. La note d'enjeux est un outil de dialogue entre l'État et les élus, elle sera évolutive dans le temps tout au long de la procédure. Les services de l'État des trois départements concernés se sont déjà organisés en Comité de pilotage pour suivre le SCoT. Le COPIL a déjà réalisé un diagnostic du territoire en 13 fiches thématiques synthétiques. En janvier 2019, a commencé le travail de cartographie des dynamiques du territoire, qui a fait émerger un territoire contrasté entre le couloir rhodanien et les parties plus rurales. Le diagnostic révèle aussi un déséquilibre démographique entre la vallée et l'Est et l'Ouest du territoire. Un premier livrable est en cours d'écriture et un travail sur les enjeux reste à faire. La spatialisation des caractéristiques et des dynamiques du territoire sera partagée avec les élus du territoire. La DDT est dans une démarche d'accompagnement vis-à-vis du Syndicat mixte : partage du diagnostic, identification des projets structurants et des enjeux en lien avec les politiques publiques promues par l'État. Il est important d'appréhender de manière claire et précise l'ensemble des politiques publiques qui évoluent régulièrement, les services de l'État sont là pour accompagner les élus.

Mme NUTI liste les grands principes déjà pré-identifiés : sobriété foncière, en rappelant que ce n'est pas interdit de développer mais en préservant au maximum le foncier non bâti voire en requalifiant des espaces artificialisés. En matière de développement du territoire, la prise en compte de la ressource en eau est un vrai sujet sur le territoire qui nécessite de préciser les ajustements nécessaires par rapport au projet de développement. Plus globalement, la résilience est un gros point sur différents sujets : crise Covid, changement climatique, sécheresse, gels, prise en compte de la façon dont le territoire s'organise pour devenir plus résilient. La valorisation des richesses du territoire : patrimoine naturel et bâti qui sont des atouts pour le tourisme. Enfin, il importe de développer la cohérence des aménagements pour ne pas concentrer le développement dans la vallée du Rhône mais avoir une vision globale du fonctionnement et des déplacements. Enfin, il y a une réflexion à avoir sur les souhaits et les possibilités de l'État pour accompagner la mise en œuvre (dispositifs, appel à projet, etc.).

M. le Président remercie Mme NUTI pour sa présentation et l'informe que le Bureau, le Comité et les commissions suivent précisément l'actualité législative notamment celle liée au Projet de loi « Climat et Résilience » qui doit être présenté au Sénat dans les prochaines semaines et dont le contenu est encore mouvant.

M. le Président passe ensuite à la présentation de la délibération qui est l'acte de naissance de la procédure. C'est la première des quatre grandes délibérations du SCoT avant celle sur le projet stratégique, l'arrêt et l'approbation. Les élus se lancent désormais dans une grande phase d'études qui vont permettre de construire la stratégie. C'est en particulier le travail des commissions thématiques. La problématique de la santé par exemple est au cœur des réflexions, c'est devenu une thématique importante et centrale. Il demande s'il y a des questions.

Mme MIGNET demande pourquoi il est proposé que l'arrêt du SCoT soit voté après les prochaines élections municipales ? M. le Président lui répond que pour la légitimité démocratique si en cas de revirement politique il est nécessaire de revoir

la feuille de route. De même, il importe de ne pas brouiller les messages en mettant un SCoT au vote en pleine période pré-électorale.

Mme DESRAYAUD demande si les communes sont dans l'obligation de faire un relais des informations sur le SCoT et elle demande des précisions quant aux modalités de la concertation ? Mme RUYSSCHAERT lui répond que tout au long de la procédure différents modes de concertation seront mis en place à destination du grand public. Il ne faut pas oublier que le SCoT est perçu comme un élément très technocratique alors, qu'en réalité, il aborde des points essentiels du quotidien des habitats et des usagers. Néanmoins, en période de crise sanitaire, on ne sait pas précisément ce qui pourra être mise en place, cela nous engage donc à proposer une délibération prudente quant aux modalités de concertation qui sont listées « *a minima* » dans la délibération mais rien ne nous empêchera d'en faire plus, au contraire. Il y a aujourd'hui le site internet, la presse, etc. Il y aura un volet pédagogique à avoir pour que les habitants s'approprient le sujet parce que c'est nécessaire et on va avoir besoin du retour des habitants et des usagers.

Mme Françoise GONNET-TABARDEL prend la parole pour développer la première idée de la délibération autour de la notion de solidarité territoriale et de dialogue urbain/rural. L'échelle du périmètre et la diversité des dynamiques territoriales sont des enjeux du SCoT. Il existe une grande diversité : paysagère, économique, démographique. Le SCoT ne doit pas gommer ces différences mais en révéler la cohérence, la complémentarité des bassins de vie, des bassins d'emplois. Par le SCoT, il s'agit de développer la solidarité territoriale dans un territoire complémentaire aux dynamiques très différentes. C'est un enjeu réel qui incite à prendre en compte finement les enjeux des territoires ruraux et ceux de la vallée du Rhône en favorisant les équilibres entre les polarités urbaines et rurales.

M. GALLU évoque ensuite la nécessité d'avoir une vision à long terme. A titre d'exemple, si le territoire a la chance d'accueillir un EPR, le lancement des études est fixé en 2043 et la mise en activité à 2050. Cela correspond à la temporalité du SCoT. L'intérêt du SCoT est qu'il porte une stratégie à long terme. Nous allons réaliser un véritable travail sur la prospective territoriale qui est un exercice difficile, surtout dans le contexte actuel. Qui aurait pu prévoir la crise sanitaire et ses impacts énormes sur le territoire ? Mais la prospective est nécessaire pour anticiper au mieux les évolutions et y préparer le territoire (en écho à des dispositifs en place comme le dispositif de revitalisation comme « Petites villes de demain » dont 9 communes sont lauréates sur le territoire).

Il sera sans doute intéressant de partager en Comité syndical plusieurs pistes possibles, des « récits » pour l'avenir, d'évaluer leurs impacts et leurs retombées attendues. Une autre idée forte : celle de l'attractivité durable. Faire venir oui, c'est important (et même prioritaire pour les territoires qui connaissent une décroissance démographique) pour soutenir l'économie et le bon niveau de services, mais convaincre de rester durablement sur notre territoire – c'est un autre défi.

Pierre COMBES décrit ensuite la troisième idée de la délibération : aborder le projet de SCoT en conscience et en responsabilité mais aussi avec beaucoup d'humilité. Il faut que le territoire et les élus soient porteurs du projet et, de ce point de vue, le SCoT ne doit pas être une strate réglementaire supplémentaire mais un outil facilitateur. Il s'agit de positionner le territoire sur le long terme et le faire par un outil au service des collectivités. C'est un travail ambitieux et une volonté forte.

Fabienne SIMIAN aborde ensuite l'objectif thématique du développement économique. Le diagnostic du SCoT nous permettra d'obtenir une analyse globale des potentiels des filières économiques locales : pour un territoire vivant, productif, riche d'une diversité de filières qui consolide son économie. Le territoire bénéficie de moteurs économiques puissants qu'il faut valoriser pour leurs retombées locales : nucléaire, agriculture, tourisme. Il sera également important de faire venir ou revenir des filières innovantes autour des métiers du végétal notamment. Dans un contexte économique qui évolue très vite, encore plus en contexte de crise, il faut que le territoire soit en capacité de se préparer, de s'organiser pour répondre aux demandes des entreprises et sans concurrence territoriale. L'agriculture est aussi un

Syndicat Rhône Provence Baronnies
moteur économique important, un marqueur territorial fort (paysages, productions). C'est une économie également durement marquée par le changement climatique et la raréfaction de la ressource en eau.

Jean-Noël ARRIGONI rappelle qu'un des objectifs du SCoT est de conforter la qualité de vie des habitants. Le SCoT est un outil pour accompagner de façon qualitative l'arrivée de nouvelles populations. On est dans un territoire où globalement, la population est croissante. En ligne de mire, l'objectif est de garantir une qualité de vie optimale pour tous les habitants. Nous voulons souligner la notion de « bien vivre » avec un accès durable aux services. Ainsi, l'accès aux services de santé nous paraît primordial à garantir, c'est une priorité. Nous aurons une étude spécifique sur le sujet pour nous permettre de coordonner les actions à l'échelle du territoire (accueil des professionnels des santé, accès aux équipements). Nous avons souligné le caractère diversifié du territoire dans sa géographie, il est aussi par sa démographie et en ce sens, la santé est un sujet primordial.

Concernant les mobilités, Marie-Christine MAGNANON souligne que, pour que ce territoire soit attractif, il faut pouvoir y accéder et s'y déplacer. Le territoire bénéficie d'infrastructures de qualité le long de la vallée du Rhône : une chance pour le territoire qui ne doit pas mettre au second plan l'enclavement des territoires plus ruraux où la seule solution pour se déplacer est la voiture. Le SCoT est pour nous opportunité de faire le point sur les usages et les besoins que nous pouvons recenser et développer une stratégie pour faciliter l'accès à la multimodalité. Le SCoT c'est aussi une opportunité de préparer le territoire à l'arrivée d'une nouvelle gare TGV qui sera une nouvelle porte d'entrée économique et touristique pour tout le territoire. C'est aussi pour aller vers une mobilité décarbonée le plus possible (ferroviaire notamment mais aussi fluvial). Il faut réfléchir la mobilité dans sa globalité, c'est une thématique transversale à l'offre économique, aux logements, etc.

Marie FERNANDEZ prend la parole pour parler de la préservation des paysages, de l'environnement et la prévention des risques. Elle le rappelle, le territoire a des atouts majeurs à valoriser : son environnement et ses paysages qui sont des piliers de l'attractivité touristique et résidentiel. Sa biodiversité est aussi reconnue avec la présence du PNR notamment. Il ne s'agit pas dans le SCoT d'opposer développement et environnement mais d'inventer de nouveaux modèles pour nous permettre de progresser. La question d'une gestion raisonnée de la ressource et notamment la ressource en eau est au cœur de la problématique. Le SCoT nous guidera pour mettre en adéquation les perspectives de développement avec les capacités de la ressource, actuelles et futures. Le SCoT sera aussi utile pour assurer l'équilibre écologique lié à la grande variété des paysages et des milieux naturels, forestiers, agricoles ou bâtis en zone rurale et dans la partie urbaine. Elle rappelle enfin que le territoire accueille deux centrales nucléaires. Le SCoT est un outil de transition énergétique avec en perspective l'arrivée d'un EPR, le développement de filières locales favorables au mix-énergétique.

Julien CORNILLET rappelle l'objectif de sobriété foncière évoqué par Mme NUTI et qui est aussi repris dans la délibération. Christelle RUYSSCHAERT rappelle que les élus sont conscients de l'enjeu de progresser vers plus de sobriété foncière. Néanmoins, un certain nombre de points appellent à la vigilance. En ce qui concerne l'artificialisation, nous avons alerté les parlementaires sur la définition de l'artificialisation, le périmètre d'observation et les modalités de la compensation. Cela aura un impact qui ne sera pas neutre. Il ne faut pas confondre développement et bétonisation, le SCoT portera un projet de développement cohérent sur chaque pôle et il ne faudra pas que les territoires ruraux du SCoT deviennent des territoires de compensation. La détermination du maillage du développement sera extrêmement importante, c'est l'esprit du SCoT, du périmètre et l'esprit fondateur du syndicat.

Pour Julien CORNILLET il est en effet important de distinguer développement et bétonisation. Il faut continuer le développement du territoire, ne pas freiner

l'économie en ayant une réflexion sur comment consommer mieux. Les métropoles ne sont pas l'alpha et l'oméga du développement territorial. Les effets de la crise sanitaire vont, de plus, augmenter l'attractivité et les exigences des néo-ruraux dans l'accès aux services. Les communes ont besoin de vivre et le développement ne se fera pas uniquement dans des immeubles anciens et il faudra conserver des possibilités de développement en extension. En exemple, le projet de création de la gare d'Allan participera au développement de tout le territoire.

Julien CORNILLET passe au vote, il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, il remercie les élus pour ce vote positif. Cette étape importante étant actée, il les incite à rester mobilisés et à participer aux commissions thématiques qui seront, au maximum, organisées en visio pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

Madame NUTI propose aux élus de partager le diagnostic aux élus et les enjeux qui en découlent lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Sous-Préfet se dit impressionné de constater à quel point les élus ont saisi les enjeux du document. Il note les enjeux de recherche de solutions innovantes pour développer et protéger, pour anticiper sur la question des énergies renouvelables, les mobilités sont aussi des sujets incontournables. Concernant le projet de loi en préparation, la vie administrative est faite de flux et de reflux, il appelle donc à l'équilibre et à la prise en compte des textes de loi tels qu'ils existent actuellement sans trop anticiper ceux à venir. Il demande ensuite aux services de l'État d'être présents dans le suivi de cette procédure et de veiller particulièrement à la ruralité et à l'hyper-ruralité pour ne pas organiser le désespoir mais au contraire trouver des solutions et des ouvertures pour permettre le développement de ces territoires. Il fait passer le message à tous les services et notamment les services de l'État.

Julien CORNILLET remercie l'ensemble des participants et donne rendez-vous au prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.